

## PRÉLIMINAIRES

### 18-12.01 – VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Mesdames Jocelynn Meadows et Ting Zhang; messieurs Karim Ait Yahia, David Boily, Ghislain Deland, Alain Dion, François Dornier, Raymond Lacroix (président), Robin Lavoie, Gino Pelletier, Michel Pineault et Zachari Réhel.

**Absences motivées :** mesdames Anna Lisa Cone, Joanie Dubé, Ginette Pelletier et Ann-Marie Nadeau; messieurs Serge Guay, Romain Lavoie, Mario Ross.

**Ont également assisté :** mesdames Lyne Beaulieu (secrétaire), Vicky Boucher et Julie Gasse.

*Monsieur Raymond Lacroix, président du conseil d'administration, souhaite la bienvenue aux membres.*

### 18-12.02 – ORDRE DU JOUR

- .06 – Effectif étudiant au 20 septembre 2018 : *information*
- .07 – Statistiques sur les prêts et bourses au Cégep de Rimouski 2017-2018 : *information*
- .08 – Processus budgétaire 2019-2020 : *adoption*
- .09 – Règlement relatif à la délégation de pouvoirs par le dirigeant de l'organisme (Règlement n° 18-01.28, catégorie C-16 du Cahier de gestion) : *adoption*
- .10 – Rapport de délégation temporaire de pouvoirs du dirigeant de l'organisme vers le comité exécutif et le directeur général pour la période s'étendant entre le 19 septembre et le 22 octobre 2018 : *information*
- .11 – Délégation temporaire de pouvoirs du dirigeant de l'organisme vers le comité exécutif et le directeur général pour la période s'étendant entre le 24 octobre au 19 novembre 2018 : *adoption*

Il est PROPOSÉ par monsieur Alain Dion, APPUYÉ par monsieur Gino Pelletier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été proposé.

### 18-12.03 – PROCÈS-VERBAL DE LA 11<sup>E</sup> (18-11) ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### a) Adoption 18-11

Madame Julie Gasse a été ajoutée à la liste des personnes ayant également assisté à la réunion.

Il est PROPOSÉ par madame Jocelynn Meadows, APPUYÉ par monsieur Robin Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le procès-verbal de la onzième (18-11) assemblée soit adopté tel qu'il a été modifié.

#### b) Suite

Monsieur Alain Dion est préoccupé par le calendrier proposé pour la consultation entourant la *Politique visant à prévenir et combattre les violences à caractère sexuel*. Monsieur Dornier explique que des facteurs hors du contrôle du cégep ont retardé les travaux d'élaboration de la politique. Il précise également que la politique doit être adoptée et entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Un comité sera mis en place pour suivre les travaux et s'assurer des mécanismes d'application. La politique pourra être modifiée afin de répondre aux besoins de l'organisation et tenir compte des recommandations du comité.

### 18-12.04 – PROCÈS-VERBAL DE LA 10<sup>E</sup> (18-10) RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le document a été déposé pour information.

**18-12.05 – PÉRIODE DE QUESTIONS (INFORMATION, CORRESPONDANCE, COMMUNICATIONS)**

Monsieur François Dornier, directeur général, informe l'assemblée du suivi de certains dossiers :

**a) Nouvelles en bref**

Monsieur François Dornier commente la nomination du nouveau ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, à la suite de l'élection du 1<sup>er</sup> octobre 2018. Monsieur Dornier précise que le cégep doit refaire ses devoirs afin de s'assurer que les démarches entreprises pour le financement de ses projets soient réactivées auprès du nouveau gouvernement de la CAQ.

**b) Formation sur la gouvernance des cégeps**

Madame Lyne Beaulieu informe les membres du conseil d'administration que des démarches ont été réalisées auprès de Collecto, un organisme responsable des achats regroupés des collèges qui a élaboré une formation sur la gouvernance dans les cégeps, à la suite d'un mandat donné par la ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. La formation est d'une durée de trois heures. Il est proposé de fixer une rencontre en dehors des séances ordinaires du conseil pour tenir cette formation. Après discussion, les membres s'entendent pour fixer la formation à la mi-janvier 2019. La date du mardi 15 janvier est retenue. Cette date devra être réservée à l'agenda de tous les membres du conseil d'administration et confirmer cette dernière à la formatrice.

**c) Congrès de Melbourne**

Monsieur François Dornier présente les faits saillants du congrès « World Federation of colleges and polytechnics » tenu à Melbourne en Australie, intitulé *Se préparer pour les compétences de l'avenir*. Monsieur Dornier fait état des bouleversements à venir sur le marché du travail et l'impact des technologies qui favoriseront l'émergence de nouvelles fonctions de travail et le déclin de plusieurs autres. Les nouvelles technologies et la mutation rapide des métiers auront un impact important sur la façon de dispenser la formation. Le vieillissement de la population et la pénurie de main-d'œuvre exerceront une pression sur la valeur des diplômes et sur les modèles d'enseignement et d'apprentissage pour assurer une main-d'œuvre aux organisations. Le système d'éducation québécois devra s'adapter pour ne pas être remplacé par des modèles de formation en entreprise développés par le privé.

Dès lors, il faudra miser sur le développement de compétences telles que l'autonomie, la pensée critique, la résolution de problème, la communication, l'entrepreneuriat et la capacité d'apprendre en continu chez les étudiantes et les étudiants afin qu'ils puissent s'adapter aux nombreux changements technologiques.

**ADMINISTRATION**

**18-12.06 – EFFECTIF ÉTUDIANT AU 20 SEPTEMBRE 2018 : INFORMATION**

Madame Jocelynn Meadows, directrice des Études, présente le point.

Madame Meadows présente les données sur l'effectif étudiant au 20 septembre 2018. Elle informe les membres que le collège connaît une augmentation de son effectif étudiant en première année. Le collège a accueilli 1091 étudiantes et étudiants en 2018-2019 comparativement à 1005 en 2017-2018. Cependant, le collège enregistre une diminution de 102 étudiantes et étudiants pour l'ensemble de sa population étudiante.

**18-12.07 – STATISTIQUES SUR LES PRÊTS ET BOURSES AU CÉGEP DE RIMOUSKI 2017-2018 : INFORMATION**

Madame Jocelynn Meadows, directrice des Études, présente le document *Statistiques sur les prêts et bourses*.

**18-12.08 – PROCESSUS BUDGÉTAIRE 2019-2020 : ADOPTION**

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, présente le point.

En vue de la préparation des budgets d'investissement et de fonctionnement 2019-2020, le collège a préparé un processus budgétaire qui montre les différentes étapes de préparation et de consultation.

Dès l'an prochain, les étapes entourant le processus budgétaire seront revues afin d'en évaluer la pertinence et de s'assurer qu'elles correspondent à la réalité actuelle.

CONSIDÉRANT la nécessité de bien planifier les différentes étapes de préparation et d'approbation des budgets 2019-2020;

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Pineault, APPUYÉ par monsieur Ghislain Deland et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver le processus budgétaire d'investissement et de fonctionnement pour l'année 2019-2020.

**18-12.09 – RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS PAR LE DIRIGEANT DE L'ORGANISME (RÈGLEMENT N° 18-01.28, CATÉGORIE C-16 DU CAHIER DE GESTION) : ADOPTION**

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, présente le point.

Lors de la séance du conseil d'administration du 29 mai dernier (CA 18-09.17), le Collège de Rimouski a adopté les modifications apportées au *Règlement relatif aux acquisitions de biens et services ainsi qu'aux travaux de construction* (Règlement n° 11-01.26, catégorie C-8 du Cahier de gestion).

Lors de ces travaux, les rubriques spécifiant la délégation de pouvoirs du dirigeant de l'organisme (conseil d'administration) vers le comité exécutif et le directeur général ont été retirées du document afin de les intégrer dans un nouveau règlement. Ces travaux ont également permis de mettre à jour l'information au regard des délégations de pouvoirs du dirigeant autorisées dans la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP).

Un arrimage entre les autorisations prévues dans la Loi et la hauteur des montants d'autorisation dévolus au conseil d'administration, au comité exécutif et au directeur général dans le *Règlement relatif aux acquisitions de biens et services ainsi qu'aux contrats de construction* (Règlement n° 11-01.26, catégorie C-8 du Cahier de gestion) ont également été pris en compte. Cette pratique consistant à regrouper les délégations de pouvoirs du dirigeant de l'organisme dans un règlement distinct est adoptée par une majorité de cégeps.

Le Règlement a fait l'objet d'une validation par les services juridiques de la Fédération des cégeps.

CONSIDÉRANT les modifications apportées au *Règlement relatif aux acquisitions de biens et services ainsi qu'aux travaux de construction* (Règlement n° 11-01.26, catégorie C-8 du Cahier de gestion) et adoptées lors de la séance du conseil d'administration du 29 mai 2018 (CA 18-09.17);

CONSIDÉRANT le besoin de consigner dans un règlement distinct toutes les délégations de pouvoirs du dirigeant vers le comité exécutif ou le directeur général prévues dans la LCOP et ses règlements;

CONSIDÉRANT les recommandations des services juridiques de la Fédération des cégeps;

CONSIDÉRANT l'avis de motion adopté à la séance du conseil d'administration du 18 septembre 2018 (CA 18-11.30);

Il est PROPOSÉ par monsieur Gino Pelletier, APPUYÉ par monsieur Karim Ait Yahia et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le Règlement relatif à la délégation de pouvoirs par le dirigeant de l'organisme (Règlement n° 18-01.28, catégorie C-16 du Cahier de gestion) tel qu'il a été présenté.

**18-12.10 – RAPPORT DE DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE POUVOIRS DU DIRIGEANT DE L'ORGANISME VERS LE COMITÉ EXÉCUTIF ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LA PÉRIODE S'ÉTENDANT ENTRE LE 19 SEPTEMBRE ET LE 22 OCTOBRE 2018 : INFORMATION**

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, confirme qu'il n'y a pas eu de dépassement autorisé par le directeur général durant la période du 19 septembre au 22 octobre 2018.

**18-12.11 – DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE POUVOIRS DU DIRIGEANT DE L'ORGANISME VERS LE COMITÉ EXÉCUTIF ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LA PÉRIODE S'ÉTENDANT ENTRE LE 24 OCTOBRE AU 19 NOVEMBRE 2018 : ADOPTION**

Ce point a été annulé.

La séance est levée à 18 h 30.

---

président

---

secrétaire